



Lettre d'information des représentants SUD TMT au CHSCT de la DOTColis IDF

Mise en demeure de l'inspection du travail à l'ACP Montgeron : On en parle !?

La DOT Colis représenté par le directeur de l'ACP Montgeron ne souhaitant pas tenir son personnel au courant de la visite de l'inspection du travail dans l'agence de Montgeron, du rapport et de la mise en demeure qui s'en sont suivis, nous vous informons que l'inspection du travail a constaté :

*-une forte pénibilité du travail des opérateurs
en livraison et au tri*

*-des matériels non adaptés, insuffisants et
défectueux*

-l'absence d'évaluation de la charge de travail sur les postes

-un manque ou l'absence de formation du personnel CDD et CDI ainsi que prestataires (formation accueil, gestes et postures...) contrairement aux dires du Dcl à l'inspection du travail

-l'absence d'un plan de circulation dans l'agence et à l'extérieur

-Le non respect des droits des prestataires (pas de plan de prévention, de représentation au Chsct, de vestiaire. ...)

Suite à ces constats L'IT du 91 a mis en demeure la direction de prendre dans un délai de 6 mois les mesures pour améliorer les conditions de travail du personnel de l'agence de Montgeron. **Pourtant, cela fait des années que nos représentants alertent sur les conditions de travail dégradées.** Comble du cynisme, cette mise en demeure est la 4ème effectuée par les services de l'inspection du travail vis à vis de la DOT Colis. La première datant de l'été 2016 sur l'ACP Vélizy pourtant «bien mieux» équipé que l'ACP Montgeron. **Pas trop difficile sachant qu'à Montgeron il n'y a rien!!!**

**La direction vous a donc laissé travailler dans des conditions
dont elle ne pouvait ignorer l'illégalité**

Objet Observations suite au contrôle du 23 mai 2017
Monsieur
Suite à mon contrôle effectué le 23 mai 2017 da

Face à cette situation les représentants SUD et CGT sont intervenus en exigeant :

- L'installation d'un retourne conteneur
- La mise en place d'un convoyeur, table à rouleaux, pour le tri des colis
- l'acquisition d'un tri CP
- L'installation d'une ventouse pour le traitement des colis hors-norme
- Des étagères mobiles adaptées à l'activité de préparation et chargement
- Des chariots pour les colis encombrants ou lourds
- Des CP à fond constant
- Des embauches de personnel pour traiter un trafic en forte augmentation

Les représentants du CHSCT seront là pour vous informer. **Nous tenons d'ailleurs à votre disposition le rapport de contrôle et la mise en demeure.** L'heure est maintenant à l'intervention de toutes et tous. Qui de mieux placé si ce n'est les travailleurs eux-mêmes pour savoir ce dont ils ont besoin. Nous demanderons systématiquement la participation des collègues aux réunions les concernant.

La DOT Colis ayant comme ligne de conduite le "pas vu, pas pris" les représentants SUD TMT au CHSCT feront tout pour appliquer plutôt le "on vous a vus, vous serez pris".

MINISTÈRE DU TRAVAIL	
Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la consommation du Travail et de l'emploi de la région Ile de France Unité départementale 91 Pôle travail Unité de contrôle 2 Section 7	Agence Colissimo A l'attention de Monsieur TONTON Directeur d'agence 6, rue Mercure 91230 MONTGERON
Envoi lettre recommandée AR 1 A 137 528 3722 0	
MISE EN DEMEURE EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	

C'est pourquoi, si la direction s'entête à botter en touche et à ne pas répondre comme elle l'a fait sur les autres ACP, et qu'au final l'inspection du travail dresse un Procès-Verbal, notre organisation syndicale se constituera Partie Civile.

Ras-le-bol de se casser le dos pour leurs profits!!!

Le Président du Chsct peut-il encore nous dire avec assurance que la DOT Colis est dans les clous car elle n'a toujours pas été prise par la patrouille ?